

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	17 (1909)
Heft:	6
Artikel:	Distribution des secours envoyés par la Croix-Rouge suisse aux victimes de l'Italie méridionale
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-682839

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire			
Page	Page		
Distribution des secours envoyés par la Croix-Rouge suisse aux victimes de l'Italie mérid.	61	Correspondance: A propos de la Croix-Rouge suisse en Italie	68
Aux sections de l'Alliance d. samaritains suisses	65	Nouvelles de l'activité des sociétés: St-Imier, Société des samaritains; Yverdon, Société des samaritains; Fribourg, Société de la Croix-Rouge	71
Rectification	66		
Nouveaux adhérents à la société de la Croix-Rouge	66		

Distribution des secours envoyés par la Croix-Rouge suisse aux victimes de l'Italie méridionale

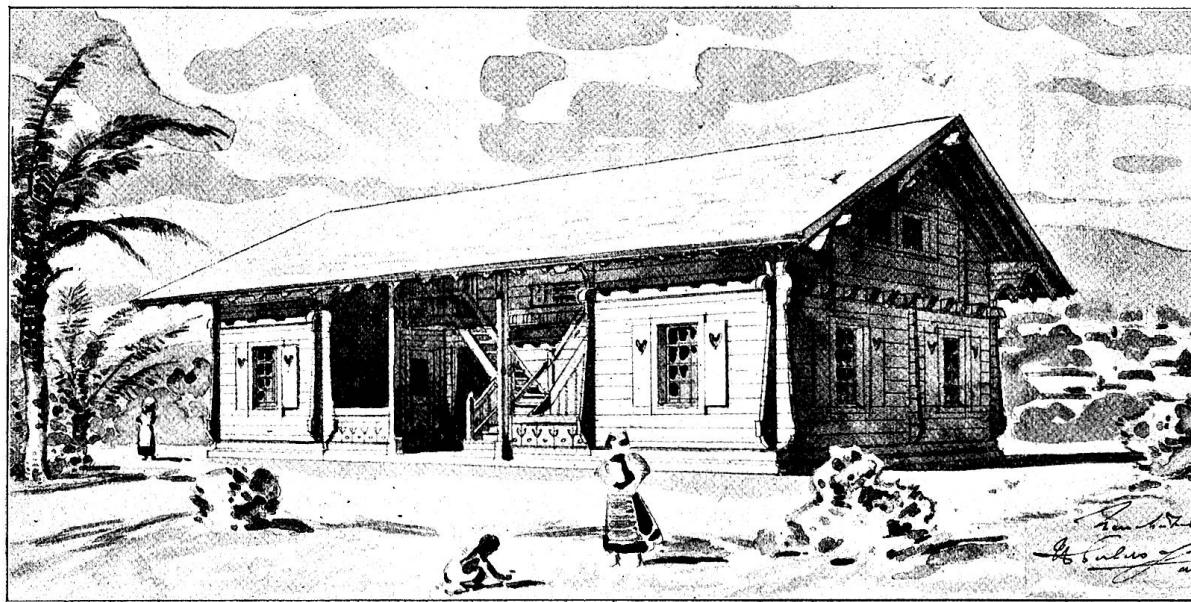
Par les bulletins annexés aux n°s 1 et 2 de notre journal, nos lecteurs ont été tenus au courant de la nature des secours que les délégués de notre Société ont apporté aux sinistrés de la Calabre, en janvier de cette année. Les objets de premier secours contenus dans les deux wagons, qui firent route en même temps que nos délégués, étaient principalement des habits, des couvertures, du matériel de pansement et des vivres; et c'est bien ce qu'il fallait à cette population privée momentanément de tout.

Grâce à l'appui constant et bienveillant des officiers de l'armée italienne, et des troupes réparties dans les contrées ravagées, ces secours purent être amenés sur place, préparés en vue des distributions et répartis sans précipitation, avec ordre et réflexion, aux sinistrés des villages du district de Melito-Porto-Salvo.

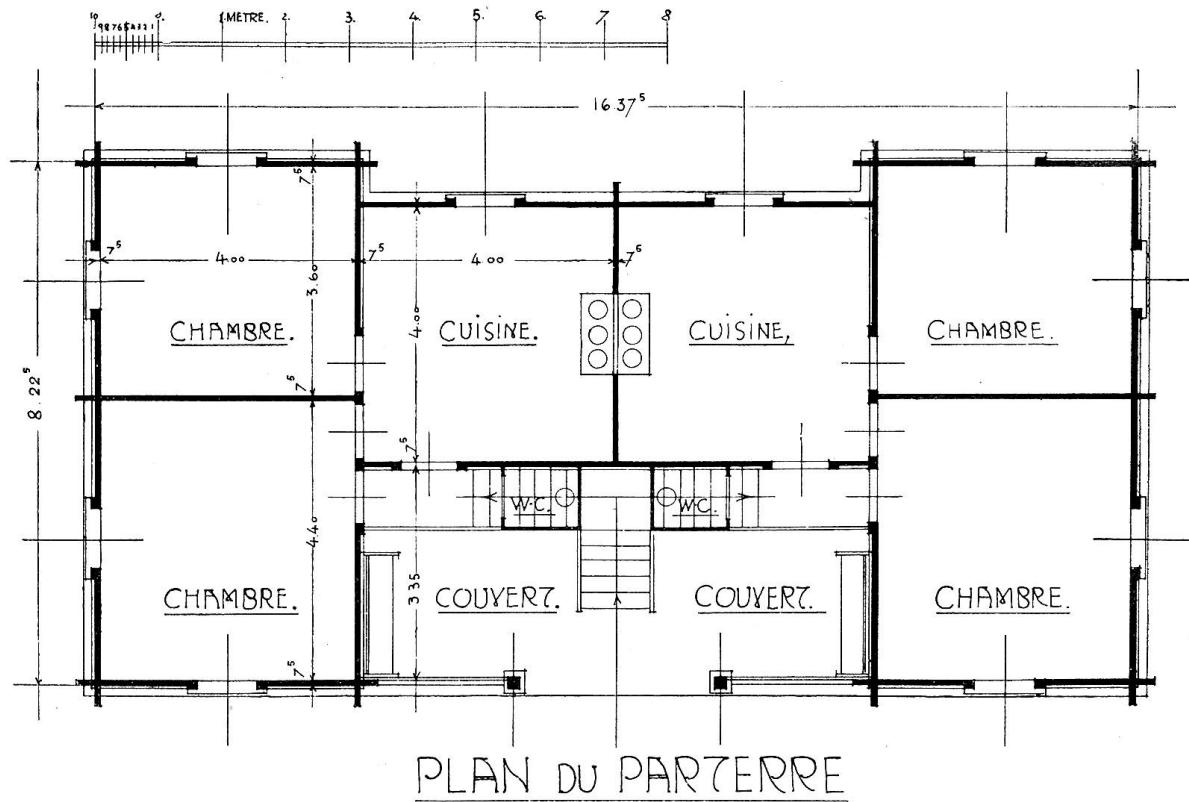
Ce district est situé à l'extrême pointe sud de la botte italienne, et comprend une douzaine de localités qui s'étagent sur les flancs méridionaux des montagnes, depuis la plage ensoleillée et fertile de la mer ionienne, jusqu'à l'altitude de près de mille mètres sur l'Aspromonte.

Dès qu'on quitte les jardins de citronniers et d'orangers qui s'étendent au bord de la mer, et qui forment comme un large ruban vert tout le long de la côte, le pays devient aride, triste, d'un gris-brun uniforme; à deux kilomètres de la plage, on ne rencontre plus que quelques rares oliviers et quelques chétifs figuiers. Plus loin, toute végétation cesse, le rocher calcaire est à fleur de terre, et l'on ne voit plus qu'un peu d'herbe rare, et quelques arbisseaux rabougris. Aussi c'est le pays de la pauvreté et de la misère. Au mois de janvier il y faisait froid, et les objets

Chalet suisse que la Société de la Croix-Rouge fait édifier à Messine et à Reggio.



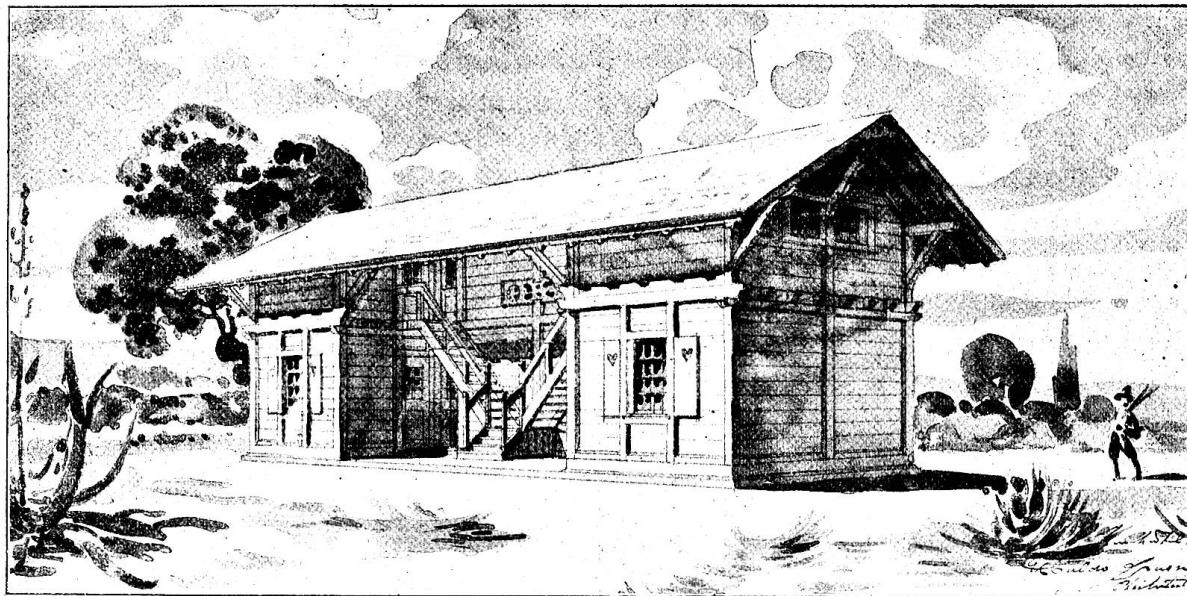
Vue de la maison-double, du système „blochaus“, contenant trois chambres et une cuisine, pour chaque ménage.



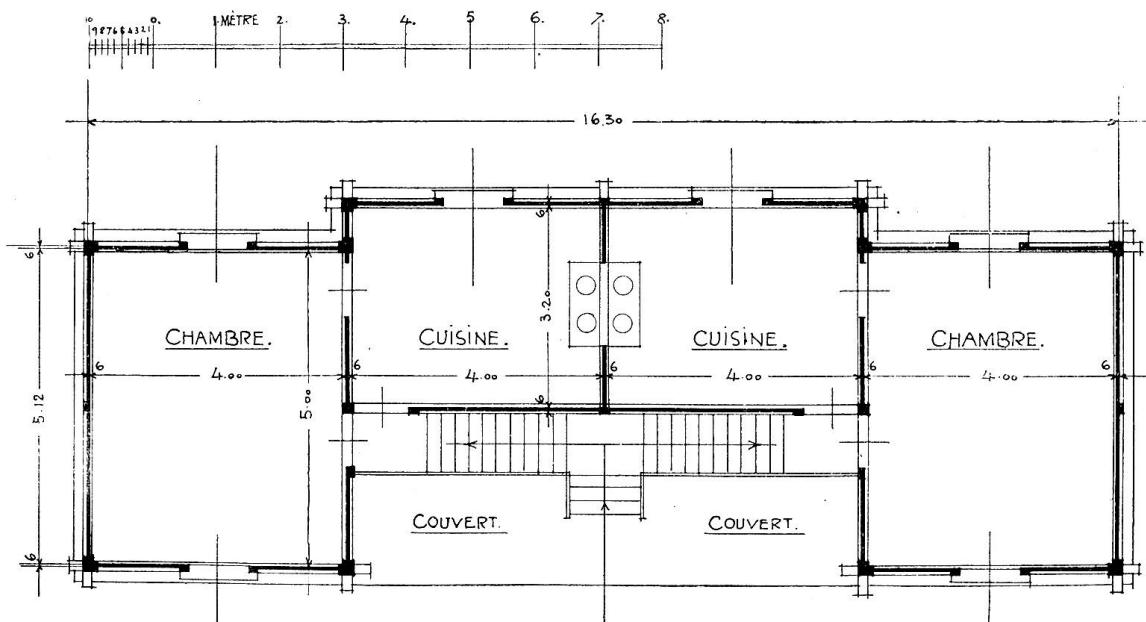
amenés par la mission suisse y ont été doublement utiles! La plupart des malheureux sinistrés, privés de vêtements

chauds, sans abris convenables pour les nuits froides, ayant juste assez à manger pour ne pas mourir de faim et de pri-

Chalet suisse que la Société de la Croix-Rouge fait édifier à Reggio et à Messine.



Type de la maison-double, petit modèle, contenant deux grandes chambres et une cuisine, pour chaque ménage.



PLAN DU PARTEURRE.

vations, ont reçu les pièces de vêtements et surtout les bonnes couvertures venant de Suisse, avec joie et reconnaissance.

Sur la demande de nos délégués, la Croix-Rouge suisse fit suivre à peu de

jours, un second convoi, qui quittait la Suisse le 24 janvier. Les 14 wagons qui composaient ce train de secours comprenaient 12 wagons de planches (dont la qualité fut hautement appréciée en Italie)

pour la construction de baraques, un wagon de tentes et de carton bituminé pour servir de toiture aux maisons de bois, et un wagon contenant 500 paires de chausures de toutes grandeurs et plus de 4500 pièces de vêtements. Tous ces secours furent distribués avec une parfaite impartialité et avec beaucoup d'ordre par les officiers cantonnés dans les villages que nos délégués avaient visités, en Calabre, et dans quelques localités situées plus près de Reggio.

La Société de la Croix-Rouge suisse a reçu — au sujet de cette distribution — un rapport détaillé, signé de la main du général de Chaurand, commandant militaire de toute cette région. Cent-quatre familles ont ainsi reçu des planches en quantité suffisante pour se construire une maisonnette, tant au bord de la mer qu'à l'intérieur du pays, dans 22 localités des districts de Melito et de Reggio.

D'après les nouvelles très exactes qui nous sont parvenues de personnes connues de nos délégués, nous pouvons donc être absolument sûrs que les secours envoyés de Suisse sont arrivés à destination, et qu'ils ont été distribués judicieusement à ceux qui en avaient réellement besoin.

A côté de ces secours en nature, nos délégués ont aussi distribué des dons en argent, soit de la main à la main, soit à la Croix-Rouge italienne, ou encore à des Comités de secours recommandés ou dirigés par des Suisses, tant en Calabre qu'en Sicile. Nos délégués ont ainsi réparti environ fr. 48,000 sur les lieux même du sinistre.

Pendant que ce travail de distribution se faisait en Italie, la collecte continuait en Suisse, et des milliers de francs ne cessaient d'arriver à Berne, à la disposition de la Direction de la Croix-Rouge. Celle-ci prit alors la résolution d'affecter les sommes restantes à la construction de

chalets, et au soulagement des familles suisses victimes de la catastrophe.

Une trentaine de demandes de subventions, émanant de Suisses établis dans la région ravagée, purent être prises en considération; et, d'après le préavis de la section de Zurich, chargée du dépouillement des dossiers, fr. 75,000 furent consacrés à venir en aide à nos ressortissants.

De son côté, le comité de la Croix-Rouge du district de Neuchâtel s'occupait de la construction des maisons en bois.

Des plans furent élaborés, le cahier des charges fut établi, et les constructeurs de chalets furent invités, par voie de concours, à faire des offres pour cette soumission. Le comité de Neuchâtel reçut 170 demandes d'envoi de plans; et 49 maisons de construction se mirent sur les rangs, pour la fourniture de ces chalets.

La commission avait adopté deux types de maisons; l'un, plus simple, plus petit, meilleur marché, en Ständerbau (poutre en bois recouverte de planches), l'autre, plus spacieux, plus confortable, plus « bourgeois », du type Blochhaus.

Les maisons prévues sont toutes doubles, c'est-à-dire accolées; elles ont donc chacune deux logements. Les unes ont une cuisine et trois grandes chambres par appartement, les autres une cuisine et deux chambres. Elles seront posées sur des fondations en maçonnerie et béton, que le gouvernement italien prend à sa charge, et qu'un envoyé de la Croix-Rouge suisse surveille actuellement sur place. Réparties sur deux colonies, les unes seront édifiées à la limite des quartiers extérieurs de Messine, tandis que les autres seront montées en arrière de la ville de Reggio. Les travaux de substruction sont déjà avancés, les maisons ont déjà presque toutes quitté la Suisse, de sorte que nous pouvons espérer que nos deux « villages suisses » pourront bien-

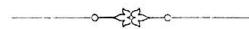
tôt recevoir leurs hôtes, soit environ quatre-vingt familles.

Ces coquets petits immeubles seront probablement prêtés contre une faible rémunération destinée aux frais d'entretien de chaque maison, et quelques-uns seront loués aux mêmes conditions à des Suisses qui demandent à retourner à leurs occupations, et à recommencer leurs affaires.

Et vraiment ces chalets ont très bonne apparence: les cuisines sont au centre et les chambres aux deux ailes, tant au plein-pied qu'à l'étage. Une place couverte, espèce de *loggia*, sépare l'entrée des chambres de la rue et contient l'escalier qui conduit aux pièces du premier étage. Ces dernières sont mansardées, mais larges,

spacieuses et bien éclairées. Au-dessus de la rampe de l'escalier, un modèle décoratif, taillé dans le bois, et légèrement colorié, rappelle l'origine de ces maisons, par une inscription portant la Croix-Rouge et les mots: « A l'Italia la Svizzera ».

Nous reproduisons ici un croquis et un plan, dressés par l'architecte, M. U. Grassi à Neuchâtel, et qui donnent une idée très exacte des 37 maisons-doubles que notre Société fait édifier dans l'Italie méridionale. Les plans d'exécution, que S. M. le roi d'Italie a désiré voir, et qu'il a beaucoup loués, ont reçu d'autre part l'approbation du gouvernement, et nos petits chalets suisses sont considérés là-bas comme des « palazzi ».



Aux sections de l'Alliance des samaritains suisses

L'assemblée générale annuelle des délégués de l'Alliance des samaritains suisses doit avoir lieu à Arbon, les 26 et 27 juin 1909.

Le programme de la réunion est le suivant:

Samedi, 26 juin: dès midi jusqu'aux derniers trains du soir, réception des délégués et des hôtes; remise des cartes de fête, excursions en ville, promenades sur le lac. Le soir à 7 $\frac{1}{2}$ heures, réunion familière à l'hôtel du Lindenhof, avec productions musicales et théâtrales.

Dimanche, 27 juin: 8 $\frac{1}{2}$ heures du matin, assemblée des délégués dans la grande salle de l'hôtel de l'Ours, avec l'ordre du jour:

- 1^o Appel des délégués,
- 2^o Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 1908 à Fribourg,
- 3^o Rapport annuel de 1908,
- 4^o Rapport financier et rapport des vérificateurs de comptes,
- 5^o Budget de 1909,
- 6^o Choix de la section Vorort,
- 7^o Règlement pour les cours de moniteurs,
- 8^o Désignation du lieu de la prochaine assemblée générale annuelle,
- 9^o Imprévus, motions, etc.,
- 10^o Causerie par le médecin en chef de l'armée (sujet réservé).

Midi: Banquet à l'hôtel de l'Ours, puis, dans l'après-midi, course en bateau à vapeur sur le lac de Constance, offerte par la section d'Arbon.